EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quinze mars deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 07/03/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Henri PALA, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Dominique GILLES), Alain FAUCHER, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Sandra DERMIGNY (en remplacement de Dominique DUNAUD), Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY), Edith LERENARD, Sabine VINCENT,

<u>EXCUSES</u>: Gérard BARRAUD, Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Bernard DUMONT, Dominique DUNAUD, Dominique GILLES, Pierre LANGLADE, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012 - 056: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Pour l'année 2012, Monsieur le Président expose que trois associations ont proposé à la Communauté de Communes de Noblat de promouvoir la collectivité, auprès des administrés et des touristes, grâce à différents moyens de communication établis pour leur manifestation. Ces trois associations sont :

- ✓ OPUS 87 dans le cadre du Festival 1001 Notes,
- ✓ LO ST MARSAULT dans le cadre du 10^{ème} anniversaire des marchés de producteurs,
- ✓ FOYER RURAL de Saint-Léonard de Noblat pour son 40^{ème} anniversaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise le versement d'une subvention de :

- √ 500 € à OPUS 87
- ✓ 500 € à LO ST MARSAULT
- √ 500 € au FOYER RURAL de Saint-Léonard de Noblat

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 16 mars 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le:

Publié ou notifié

Le:

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Date de transmission de l'acte :

19/03/2012

Date de réception de l'accusé de

19/03/2012

réception:

Numéro de l'acte :

2012-056 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

087-248719361-20120315-2012-056-DE

Date de décision :

15/03/2012

Acte transmis par :

Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires